Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 056-215600115-20260205-D2026_002-DE

COMMUNE DE BÉGANNE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

D2026-002

SEANCE DU 05 février 2026
Date de convocation :
30 janvier 2026
Membres en exercice : 14
Présents : 13
Absents ayant donné un pouvoir : 2
Absents n'ayant pas donné de pouvoir : 0

Secrétaire de séance :
Dominique JARNIER

POUVOIRS
Anthony de BOUARD à Michel POUPART
Valérie LE COMTE à Florence LEFEUVRE

VOTES
Pour : 13
- ✓ Bernard RYO
- ✓ François DE LANTIVY
- ✓ Emmanuelle LE BRUN
- ✓ Michel POUPART
- ✓ Florence LEFEUVRE
- ✓ Isabelle GUYON
- ✓ Hubert BEGOUIN
- ✓ Dominique JARNIER
- ✓ Anthony DE BOUÄRD
- ✓ Valérie LECOMTE
- ✓ Fabienne DANIEL
- ✓ Michel MOQUET
- ✓ Gérard HOCQUET
- ✓

Contre :

Abstention :

L'an deux mil vingt-six à dix-neuf heures, le jeudi cinq février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard RYO, Maire.

VU le budget primitif 2025 ;

VU l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que, dans l'attente de l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2026, il convient d'autoriser l'ouverture de crédits provisoires en investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice 2025 hors reste à réaliser ;

ENTENDU le rapport de Bernard Ryo ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2026, pour un montant global de 246 817.86 € selon le document ci-annexé ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
Dominique JARNIER

Le Maire,
Bernard RYO